



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 23
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-416 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ZONE DU RIVET - BOULIEU LES ANNONAY - CESSIION DE
PARCELLE A LA SCI LCB REPRESENTEE PAR MONSIEUR YVAN BERT**

Rapporteur : Monsieur Richard MOLINA

Depuis plusieurs années, Monsieur Yvan Bert a manifesté son intérêt pour l'acquisition de parcelles de terrain sur le parc d'activités du Rivet, commune de Boulieu-lès-Annonay, afin de faciliter l'extension et l'aménagement de son site adjacent.

En effet, Monsieur Yvan Bert, propriétaire des locaux de la société Teinture des Cèdres qui connaît un fort développement, souhaite réorganiser l'aménagement de son site et créer des espaces de stockage plus fonctionnels.

Ainsi, il souhaite acquérir un tènement d'environ 7 600 m² à prendre sur les parcelles cadastrées AB 231, 238, 229, 13, 236 et 145.

Annonay Rhône Agglo a répondu favorablement à cette demande, ce découpage étant réalisé en concertation avec les entreprises limitrophes.

Le parcellaire définitif nécessaire au projet donnera lieu à l'établissement d'un document d'arpentage par le cabinet de géomètres Julien et Associés, qui sera signé par les deux parties.

Il est donc proposé de céder à Monsieur Yvan Bert, une surface d'environ 7 600 m² au prix de 20 € HT/m², suivant l'estimatif de France Domaine en date du 18 novembre 2021, à prélever sur les parcelles cadastrées AB 231, 238, 229, 13, 236 et 145.

Les frais de notaire et les éventuelles servitudes seront supportés par l'acquéreur.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de l'agence France Domaine en date du 23 novembre 2022,

VU le plan ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la cession d'un tènement d'environ 7 600 m² à prendre sur les parcelles cadastrées AB 231, 238, 229, 13, 236 et 145 sur la zone du Rivet à Boulieu-lès-Annonay, au prix de 20 € HT/m², soit un total d'environ 152 000 € HT, à Monsieur Yvan Bert, ou à toute autre personne se substituant de plein droit, pour développer son activité.

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22
Affiché le : 06/12/22
Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37833-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET